

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie MOTTE (Maire sortant), puis de Louis TESSIER (élu le plus âgé) et José GODIN (nouveau Maire).

Nombres de membres :

- * Afférents au conseil municipal : 11
- * En exercice : 11
- * qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Etaient présents : Mesdames BLOT, LANGLOIS, MORIN, GAVELLE et MASQUELIN.
Messieurs GODIN, FOURNIER, BASSEVILLE, PIRES, TESSIER et BERTIN.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : M. Sylvain PIRES

Assesseurs : Sylviane FONTAINE et Joséphine BLOT.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L122-4 et L122-8 du Code des Communes, a invité les membres présents à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des Communes.

Il est fait appel à candidature. Seul M. José GODIN est candidat.

1er tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletin blanc : 0

A déduire bulletin nul : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue 6

Ont obtenu : José GODIN : 11 voix

M. José GODIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

M. José GODIN, Maire signale qu'en vertu de l'article L122-1 du Code des Communes que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Nombre de bulletins trouvés : 11

A déduire bulletin blanc : 0

A déduire bulletin nul : 0

Pour 1 adjoints : 0 bulletin

Pour 2 adjoints : 1 bulletin

Pour 3 adjoints : 10 bulletins

Le Conseil Municipal, à bulletin secret, décide de porter à 3 le nombre des adjoints.

Election des adjoints :

Il est fait appel à candidature. Une seule liste d'adjoints se présente.

Me Patricia GAVELLE / M. Jacques FOURNIER / M. Sophie MASQUELIN

1er tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletin blanc : 0

A déduire bulletin nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 6

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée.

Me Patricia GAVELLE : 1^{ère} adjointe

M. Jacques FOURNIER : 2^{ème} adjoint

M. Sophie MASQUELIN : 3^{ème} adjointe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire
José GODIN

Le secrétaire
Sylvain PIRES

Les Assesseurs
Joséphine BLOT

Sylviane FONTAINE